

Lord Carrington, ajoute le câblogramme, a louangé la manière chevaleresque avec laquelle le Canada avait agi en cette question et a dit que, quelle que soit la question à intervenir, le pays avait l'assurance qu'elle serait reçue avec désappointement peut-être, mais néanmoins avec soumission (*with loyalty*) et sans ressentiment.

Pour dorée que soit la pilule, elle n'en est pas moins amère et nous ne l'avalons pas d'aussi bonne grâce que paraît le croire le ministre de la Grande-Bretagne.

L'embargo imposé au bétail canadien peut être une nécessité économique, ou simplement un besoin politique. Nous n'en savons rien et n'avons pas à le savoir.

Mais il y a une chose que nous savons et que nous ne saurions tolérer à moins de devenir les complices d'une mauvaise action; nous savons que l'embargo a été imposé sous un faux prétexte, sous le prétexte que nos animaux sont atteints de maladie contagieuse. Or, nos animaux sont sains, absolument sains et nous tenons absolument à ce qu'on le sache aussi bien en Grande-Bretagne qu'ailleurs.

L'Angleterre peut interdire, si elle le veut, l'entrée de son territoire à notre bétail vivant, elle n'a pas pour cela besoin de subterfuge.

Le Ministre peut faire appel à notre "loyalty," nous lui demanderons en échange que le gouvernement anglais montre un peu plus de loyauté et de justice envers une colonie qui lui accorde un traitement de faveur dans son tarif de douanes.

#### CONSERVES - SAISON 1906

La Canadian Cannery Ltd, a officiellement donné avis des groupes et marques qu'elle mettrait sur le marché pour ses conserves de fruits et légumes de l'emballage de la saison 1906.

Le Groupe No. 1, avec étiquettes en relief se compose de six marques: Canada First ou Aylmer, Little Chief, Log Cabin, Horseshoe ou Bowlby, Kent, Auto.

Dans ce groupe, entre également la marque "Gazelle" avec étiquette en relief.

Les marques ci-dessus seront portées dans la liste de prix à une avance de 2½c. par doz. sur les prix des marques du groupe No. 2. La qualité des conserves de ce groupe représente le meilleur choix de la plus fine production de la saison.

Le Groupe No. 2 se compose également de six marques:

Lynn Valley ou Simcoe, Maple Leaf ou Delhi, Lion ou Boulter, Thistle, Grand River White Rose ou Lakeport.

Ces marques seront portées à la liste de prix à 2½c. de moins par doz. sur les marques du Groupe No. 1.

La qualité est garantie comme étant le meilleur prototype de la saison.

#### ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS DU CANADA

##### CONVENTION ANNUELLE.

##### Section des Epiciers

Mardi le 22 courant a eu lieu au siège social de l'Association des Marchands-Détailleur du Canada, 270 rue Ste-Catherine, la première convention annuelle de la section des Epiciers de la dite Association.

Après l'ouverture de la séance il fut immédiatement procédé à l'élection des officiers avec le résultat suivant:

Président, M. P. Daoust, de Montréal; 1er vice-président, M. J. A. Chabot, de Québec; 2me vice-président, M. J. G. Chevalier, de Joliette; trésorier, M. U. Carignan, de Trois-Rivières; secrétaire ex-officio, M. J. A. Beaudry, de Montréal.

Après la proclamation des résultats de l'élection, M. Beaudry donna lecture des neuf résolutions suivantes:

1o. Etablir une nette démarcation entre les droits et prérogatives du commerce de gros et du commerce de détail.

2o. Obtenir un amendement de la loi criminelle permettant aux manufacturiers, marchands de gros et marchands de détail, de faire entre eux des arrangements pour protéger leurs intérêts, au nom du même principe qui permet aux ouvriers de constituer des unions.

3o. Boycotter les manufacturiers qui permettront sciemment la vente à prix réduits de leur produits.

4o. Faire cesser la vente au détail aux hôtels, pensions, institutions publiques, compagnies de navigation etc, par les maisons du gros, au détriment du détail.

5o. Faire nommer un inspecteur municipal chargé de surveiller l'emballage des fruits.

6o. Former une commission de manufacturiers, de commerçants du gros et du détail pour organiser la vente des produits de façon à satisfaire toutes les classes de la société.

7o. Appuyer l'uniformité des prix.

8o. Adopter le principe de l'uniformité des prix.

9o. Encourager les annonceurs de l'organe officiel des marchands-détailleur.

Les résolutions ont été discutées le 23 mai et des rapports ont été faits par les sous-comités chargés de les étudier. Nous donnerons le compte rendu de cette assemblée dans notre prochain numéro.

A l'occasion de cette convention M. A. McGill, inspecteur fédéral a fait à la Patinoire Victoria une série de conférences dans lesquelles il a traité les sujets suivants:

Le Vinaigre, sa fabrication et son emploi.

Les Epices et les Falsifications,

Farine et Pain.

Les Céréales.

Le Lard et les Huiles.

Miel et Sirop d'Erable.

Fruits et leur préparation.

Beurre, Fromage et Lait.

Café, Thé et Chocolat.

Valeur nutritive des divers aliments.

L'Acte des Produits Alimentaires Pura, et comment le Gouvernement entend le faire observer.

#### DECES DE Mme CHAPUT

Nos lecteurs ont sans doute appris par les journaux quotidiens, la mort de Mme Léandre Chaput, née Hélène Saint-Denis, survenue la semaine dernière.

Mme Chaput était veuve de M. Léandre Chaput, fondateur de la maison Chaput, Fils et Cie, de Montréal.

Mme Chaput, qui était âgée de 88 ans, s'intéressait à un grand nombre d'oeuvres charitables et cherchait à soulager toutes les misères et toutes les souffrances. Cette femme de bien laisse plusieurs enfants: M. Charles Chaput, chef actuel de la maison Chaput, Fils et Cie; Mme Laramée, veuve du Dr. Laramée; Melle Eugénie Chaput, Mme Téléphore Décarry, Mme Antoine Hudon; Soeur Hélène de Jésus, assistante supérieure du monastère du Précieux Sang, à Notre-Dame de Grâce, et Mme Albert Gauthier.

Au nombre de ses petits enfants, sont: le Rév. Père Chaput, jésuite à Montréal; Armand Chaput, un des membres de la maison Chaput, Fils et Cie; et Melle Hudon, fille de Mme Antoine Hudon, supérieure des soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie, à Lisbonne, Portugal.

Mme Chaput laisse aussi un frère, M. Edouard St-Denis, autrefois de la maison Chaput, de Montréal et une soeur, Mme Vve Félix Prud'homme.

Le "Prix Courant" adresse à la famille ses condoléances sincères.

#### MARQUE D'ESTIME OFFERTE A M. HAYS

La semaine dernière, les principaux fonctionnaires du Grand Trunk ont offert, à l'hôtel Windsor, un banquet au gérant général, M. Hays, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance. Chaque chef de département y assistait. M. F. H. McGuigan présidait; il avait à sa droite M. Hays et, à sa gauche, M. W. H. Biggar.

Après un toast à la santé du roi, M. McGuigan proposa le toast "A notre hôte" et profita de l'occasion pour féliciter chaleureusement M. Hays d'avoir atteint la cinquantaine. Au nom de ses collègues, il assura M. Hays de l'estime en laquelle il était tenu par tous les membres du personnel.

De courtes allocutions furent également prononcées par MM. John Hobson, Wm. McWood, W. H. Rosewear, Dr Hutchison, James Bryce, T. Scott, H. W. Walker, Mahlon K. Cowan et John Paul.

M. Hays se leva pour répondre, au milieu des applaudissements et M. Mc-